Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260306-5_2026-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 5-2026

Séance du 6 mars 2026

Objet : SDEF motion n°1 – enfouissement des réseaux de communication

L'an deux mil vingt six, le six mars à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, maire.
Nombre de membres en exercice : 12
Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2026

Présents : M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sylvie HEMON, M Arnaud QUELENNEC, Mme Anne ROIGNANT, Mme Anne JOURNAUX, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Marion BLOT-TESSEYDRE, Mme Nelly MONNERAIS et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Mme Sandrine LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEMON

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 10 février 2026 à propos de la motion du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) au sujet de l'application de la convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

La présente motion est annexée au dossier de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Soutient la motion du SDEF dans la décision de notifier sa motion auprès de l'opérateur Orange, des partenaires et des autorités compétentes.

Le SDEF met en avant le manque de réactivité d'Orange pour agir dans le sujet de l'enfouissement des réseaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-René CORNIC

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 10 mars 2026